



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le - 3 AVR. 2019
ID : 039-283900017-20190319-C2019_10-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 mars 2019**

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 3
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
08/02/2019

Délibération n° C 2019-10

Programme d'équipement 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Chantal TORCK; Messieurs Jean-Pierre BROCARD, Jean-Michel DAUBIGNEY, Gérard FERNOUX-COUTENET, Bruno NEGRELLO.

Procurations : Madame Monique FANTINI à Monsieur Jean-Daniel MAIRE, Madame Chantal TORCK à Monsieur Bernard AMIENS, Monsieur Bruno NEGRELLO à Monsieur Michel ECARNOT.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON, le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY était excusé.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel), Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-11 du 29 mars 2018 relative au programme d'équipement 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-25 du 18 décembre 2018 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-29 du 18 décembre 2018 relative à l'évolution des ressources et charges prévisibles pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-30 du 18 décembre 2018 relative aux dépenses d'investissement 2019 avant l'adoption du Budget Primitif : autorisation à donner dans la limite du quart des crédits votés en 2018 ;

Vu l'avis de la commission des Equipements du 5 mars 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours du 18 mars 2019 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le programme d'équipement 2019 présente les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement tant en infrastructures qu'au titre du renouvellement ou des acquisitions de matériels (cf. annexe n° 1).

Le coût de ce programme s'élève à 8 294 700 € dont 4 991 500 € de crédits de paiement pour les opérations immobilières faisant l'objet d'une autorisation de programme (sous réserve de la validation du rapport n° 7). Le niveau de l'investissement dédié aux renouvellements des matériels, des équipements et aux travaux d'entretien et d'amélioration dans les bâtiments s'élève à 3 303 200 € répartis ainsi :

- 1 800 000 € consacrés au renouvellement des véhicules,
- 536 100 € affectés à l'habillement et aux matériels (y compris matériels de formation et opérationnels),
- 304 100 € (hors AP/CP) pour les travaux dans les bâtiments et l'achat de mobilier,
- 352 500 € affectés aux moyens de transmission et matériels informatiques,
- 300 500 affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- 10 000 € de frais de communication et d'insertion dans le cadre des procédures de marchés publics,

Commentaires : les crédits consacrés au programme d'équipement 2019 sont supérieurs de 440 780 € aux crédits du programme d'équipement 2018 (hors autorisations de programmes des projets immobiliers). L'augmentation se ventile sur le renouvellement des véhicules (+200 000 €), les bâtiments avec cette année la réalisation des derniers aménagements du plateau technique au CIS de CHAMPAGNOLE (+124 000 €), le renforcement du stock habillement (+63 000 €), l'acquisition de nouveaux modules informatiques (+53 000 €).

Détail par gestionnaire de crédits :

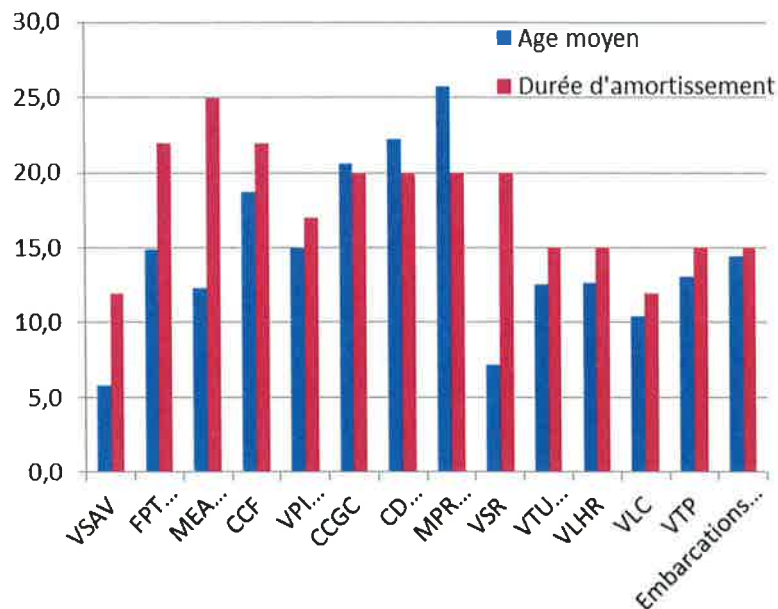
➤ **Véhicules :**

⇒ ***La situation du parc roulant du SDIS du Jura***

Le SDIS du Jura dispose d'un parc roulant composé de 362 engins (hors remorques) d'une valeur à neuf de 34 800 000 € avec une moyenne d'âge 13,2 ans.

Moyens	Nombre
MEA	10
FPT*	47
Embarcations	14
CCF*	7
CCGC	5
CD*	4
Engins spécialisés	32
MPR*	31
VLC	63
VLHR	15
VLPC	4
VTU*	56
VTP	6
VSR	5
VPI*	13
VSAV	50
Remorques	41
TOTAL (hors remorques)	362

*ou équivalents



Cette situation, si elle s'est améliorée lors de deux derniers exercices grâce à deux augmentations successives de 200 000 € des crédits d'investissement consacrés au renouvellement du parc roulant, ne pourra être durablement corrigée qu'avec un engagement inscrit dans la durée avec un niveau annuel de crédit de paiement de 1 800 000 €. En effet, en considérant, une durée de vie des engins strictement égale aux durées d'amortissement arrêtées par le CASDIS, il conviendrait de dépenser 1 877 000 € pour renouveler le parc dans sa configuration actuelle.

⇒ **Le plan pluriannuel un outil pour piloter la politique d'achat des matériels roulants**

Les évolutions du contexte dans lequel interviennent les SDIS, on peut ainsi citer le SUAP ou les évolutions climatiques, impactent la nature et les conditions de réalisation des missions des sapeurs-pompiers et en conséquence les outils pour y faire face.

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, une construction pluriannuelle de la politique achat de véhicules permettra à la fois d'apporter une réponse opérationnellement cohérente notamment en poursuivant l'acquisition de engins polyvalents adaptés aux missions et contraintes de chaque territoire, mais aussi financièrement plus efficace en massifiant dans le temps les acquisitions d'engins par type. Il sera ainsi envisagé d'acquérir les VSAV non plus au rythme de 4 par ans, mais plutôt de 12 tous les 3 ans avec des gains financiers directs dus au volume, mais aussi indirects permis par la plus grande homogénéité du parc (maintenance, formation des agents...).

Le pilotage de ce programme pluriannuel permettra évidemment une lisibilité à moyen terme tout en conservant une agilité suffisante obtenue par des ajustements annuels de l'utilisation des crédits de paiement qui permettront le cas échéant d'intégrer de nouveaux besoins identifiés lors d'une prochaine révision du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques par exemple.

⇒ **Les enjeux et principes du plan pluriannuel 2019 – 2020 – 2021**

Le plan pluriannuel 2019 – 2020 – 2021 devra répondre à la fois aux besoins de renouvellement du parc engins et à son évolution pour mieux couvrir les risques du département.

Il devra notamment permettre une meilleure couverture des risques émergents notamment les risques feux de forêt et inondations, s'adapter aux évolutions attendues dans le domaine du secours d'urgence aux personnes et de la chaîne de commandement et améliorer les capacités de ressources en eau et émulseur.

Son exécution devra poursuivre, voire amplifier, l'emploi d'engins polyvalents, l'acquisition de « camions citernes feu de forêt super », dont un prévu dès 2019, en est une illustration puisque cet agrès permettra de

participer à la couverture des risques feux de forêt et feu industriel et améliorera notablement les renforts en eau.

Dans cet esprit les exercices 2019 et 2020 viseront à renouveler et conforter la réponse opérationnelle incendie. L'année 2021 sera quant à elle principalement consacrée au renouvellement des véhicules de secours aux victimes, un travail préparation de redistribution de ces agrès et de modification de leurs conditions d'emploi dans les centres dotés de plusieurs VSAV permettant d'ores et déjà d'atteindre cet objectif.

➤ **Habillement et matériel** : le renouvellement de l'habillement et des matériels incendie s'effectue dans le cadre des échanges selon les dotations et inventaires types mis en place. Cette année, des crédits supplémentaires d'habillement sont sollicités pour permettre une augmentation du stock, dans le but d'améliorer la réactivité du service dans le traitement des demandes d'effets, et pour tenir compte de l'augmentation des effectifs (recrutements 2018 et 2019).

➤ **Bâtiments et achat de mobilier** : en complément des crédits affectés aux renouvellements annuels de mobiliers et aux divers travaux des installations et des bâtiments, les crédits 2019 doivent permettre d'engager la mise en œuvre d'un système de contrôle des accès du bâtiment de la Direction avant d'envisager son déploiement dans les CIS. En outre, des crédits supplémentaires sont sollicités dans le cadre de l'achèvement de l'aménagement du plateau technique de formation au CIS de CHAMPAGNOLE. Ces crédits sont destinés à la création d'une plateforme et l'acquisition de structures modulaires à usage de vestiaires, douches et sanitaires pour l'accueil des stagiaires.

Autorisations de programme des opérations immobilières : les crédits de paiement des opérations du programme pluriannuel de reconstruction/réhabilitation de CIS réalisées par autorisations de programme (AP) sont présentés dans l'annexe n° 2.

Les AP n° 16, n° 17 et n° 18 présentent l'inscription de crédits de paiements à hauteur de 4 917 500 € sachant que 82,77 % de ces crédits concernent l'opération de construction du CIS de LONS-LE-SAUNIER et des services logistiques.

Clôture d'AP : la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE étant achevée et le décompte définitif des dépenses validé (décision CASDIS du 19/06/18), il est proposé de clore l'AP n° 11.

➤ **Informatique et transmissions** : les besoins budgétaires s'élèvent à 352 500 €. Ces crédits permettront notamment :

- de réaliser les dépenses courantes de renouvellements des outils informatiques et de transmissions :
 - o licences et droits d'usage
 - o renouvellement annuel d'un cinquième du parc informatique soit 50 machines
 - o renouvellement de 300 récepteurs individuels d'appel sélectif
 - o renouvellement de matériel de transmission
- d'acquérir, pour l'application smartphone des sapeurs-pompiers SMARTEMIS, des briques d'évolution supplémentaires. Elles apportent les fonctionnalités indispensables à l'amélioration de la gestion de la disponibilité des sapeurs-pompiers, à la gestion des départs, ainsi qu'au guidage lors des trajets opérationnels.
- de doter le service prévention d'un logiciel métier permettant la gestion des établissements recevant du public.

➤ **Service de santé / Pharmacie à Usage Intérieur** : les crédits sollicités d'un montant de 300 500€ permettent de procéder au renouvellement habituel des matériels de soins et de secours médicaux ainsi que des compléments d'équipement et notamment l'acquisition de moniteurs multiparamétriques pour les VSAV et des suppléments de dotation de sacs prompt secours.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- d'adopter le programme d'équipement présenté,
- de valider les crédits de paiements 2019 des autorisations de programme des opérations immobilières (annexe n° 2),
- de valider l'ouverture d'une autorisation de programme sur 3 ans (2019 – 2021), à raison de 1 800 000 € de crédits de paiement par an, pour le renouvellement des véhicules.

DECISION N° C 2019-10 DU 19 MARS 2019

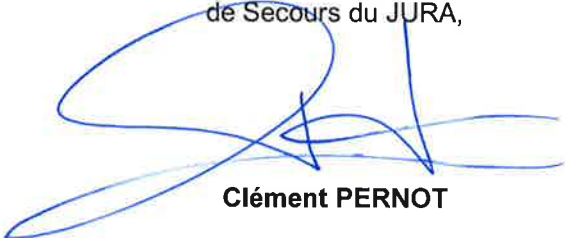
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- adopte le programme d'équipement présenté (annexe n° 1) ;
- valide les modifications des autorisations de programme telles que proposées dans le présent rapport et valide les crédits de paiements 2019 (annexe n° 2),
- valide l'ouverture d'une autorisation de programme sur 3 ans (2019 – 2021), à raison de 1 800 000 € de crédits de paiement par an, pour le renouvellement des véhicules.

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 29 MARS 2019
Affiché le - 3 AVR. 2019
Publié au RAA du 1^{er} trimestre 2019

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT